

**LES BOMBES A SOUS-MUNITIONS,  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
QUI NE DISENT PAS LEUR NOM**

---

**SOMMAIRE**

- 1. Présentation de la problématique**
- 2. Les conséquences humanitaires des bombes à sous-munitions**
- 3. Une solution politique nécessaire afin de prévenir une nouvelle catastrophe humanitaire**
- 4. La mobilisation internationale et nationale contre les bombes à sous-munitions**



**Type BLU 63 A/B,  
antipersonnel et incendiaire**



**Type BLU 97 A/B,  
antipersonnel, anti-véhicule  
et incendiaire**

## 1. PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE

Dans la continuité de son combat contre les mines antipersonnel, Handicap International s'est engagée dans un nouveau combat, celui des bombes à sous-munitions, utilisées massivement lors des derniers conflits et responsables de la majorité des victimes civiles.

Déversées par millions au Kosovo, en Afghanistan et en Irak, elles ont causé une véritable hécatombe parmi les populations, violant ainsi le droit international humanitaire en n'opérant aucune distinction entre civils et militaires. De plus, les sous-munitions qui n'ont pas explosé à l'impact se transforment en véritables mines antipersonnel qui tuent et mutilent longtemps après la fin des conflits.

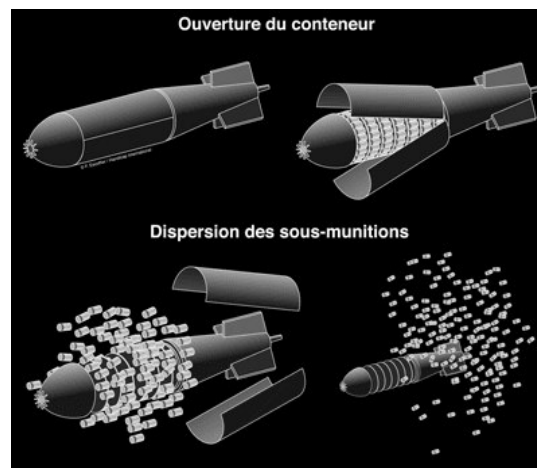
Le combat contre les sous-munitions ne fait que débiter, car là où les mines antipersonnel sont devenues le symbole de la barbarie guerrière, les sous-munitions et leurs effets sont encore mal connus du grand public.

### ❖ PRESENTATION

Les bombes à sous-munitions sont composées d'un **conteneur** (appelé aussi « bombe mère ») regroupant, selon les modèles, une dizaine à plusieurs centaines de mini-bombes, appelées « **sous-munitions** ». Les bombes à sous-munitions sont larguées par voie aérienne (missiles cargos...) ou terrestre (obus cargos, roquettes...) : le conteneur s'ouvre en l'air et éjecte les sous-munitions, qui exploseront, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

A l'inverse des mines antipersonnel, qui sont des armes « d'attente », les sous munitions sont des armes « d'attaque », **conçues pour saturer et interdire une zone, dans laquelle une ou plusieurs cibles ont été localisées.**

En fonction de la cible visée, les sous-munitions utilisées peuvent être à effet : antipersonnel, anti-véhicule, anti-infrastructure, incendiaire, toxique. Certains modèles de sous-munitions peuvent combiner ces effets.



### ❖ UTILISATION

En 1943, les troupes soviétiques sont les premières à utiliser des bombes à sous-munitions contre les Allemands, qui répliquent très vite en utilisant leurs propres bombes à sous-munitions. Depuis, l'utilisation de ces armes en conflit armé n'a pas cessé.

En tout, 11 pays ont utilisé des bombes à sous-munitions : Arabie Saoudite, Erythrée, Etats-Unis, Ethiopie, ex-Yougoslavie, **France** (au Tchad et pendant la première guerre du Golfe), Israël, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Soudan.

**Pays affectés.**

**16 pays sont affectés par la présence de sous-munitions : Afghanistan, Albanie, Arabie saoudite, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Erythrée, Ethiopie, Irak, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Russie (Tchéchénie), Soudan, Tchad, Vietnam.**

### SOUS-MUNITIONS : LES CHIFFRES

20 millions de sous-munitions larguées lors de la guerre du Golfe en 1991

2400 bombes non explosées découvertes au Koweït en 2002

1600 tués et 2500 blessés par les sous-munitions en Irak et au Koweït depuis 1993

295 000 sous-munitions lancées en Yougoslavie par les occidentaux en 1999

248 056 sous-munitions lancées en Afghanistan en 2001-2002

1,8 à 2 millions sous-munitions larguées sur l'Irak en 2003

1600 tués et 2500 blessés par les sous-munitions ont été recensés en Irak et au Koweït depuis 1993

2400 bombes à sous-munitions non explosées découvertes au Koweït en 2002

Source : « Cluster Munitions : Toward a global solution », Human Rights Watch, 2004

## 2. LES CONSEQUENCES HUMANITAIRES DES BOMBES A SOUS-MUNITIONS

### ❖ UNE DOUBLE MENACE POUR LES CIVILS

De par leur conception et leur nature, les bombes à sous-munitions représentent une double menace pour les civils :

- Conçues pour saturer une zone dans laquelle une ou plusieurs cibles ont été localisées, les sous-munitions sont disséminées, au hasard de leur largage, sur des surfaces très larges pouvant atteindre parfois plusieurs centaines d'hectares. **Elles peuvent alors toucher des zones civiles.**
- **5 à 30 % des sous-munitions n'explorent pas à l'impact** ; elles restent sur le terrain et se transforment en véritables **mines antipersonnel**, susceptibles d'exploser au moindre contact.

Au cours des trois derniers conflits, au Kosovo (1999), en Afghanistan (2001-2002) et en Irak (2003), plusieurs millions de sous-munitions ont été déversées. Si leur utilisation en zones d'habitation est à l'origine d'une véritable hécatombe parmi les civils, des centaines de milliers d'entre elles, non explosées, menacent encore la population.

### ❖ LES BOMBES A SOUS-MUNITIONS, DES ARMES A SATURATION QUI VIOLENT LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

#### ✓ Violation des principes de discrimination et de proportionnalité

Selon les règles du droit international humanitaire (ci-après DIH), les opérations de destruction menées en conflit armé ne doivent jamais viser intentionnellement les populations civiles. Les armes employées doivent être utilisées de façon discriminante, c'est-à-dire en faisant la distinction entre cibles civiles et cibles militaires.

Elles doivent également être utilisées de façon non disproportionnée par rapport aux menaces identifiées. Ce principe de proportionnalité interdit donc toute attaque militaire où les pertes

et dommages attendus seraient excessifs par rapport à la valeur de l'objectif militaire.

#### ✓ Violation par la conception et la nature des bombes à sous-munitions

Les bombes à sous-munitions sont conçues pour saturer une zone dans laquelle une cible a été localisée. Puisqu'une telle attaque couvre l'intégralité de la zone et non pas seulement la cible visée, les sous-munitions, par définition, vont frapper des zones plus larges et risquent de frapper des zones qui ne comprennent pas de cibles légitimes. Elles présentent ainsi de hauts risques de dommages collatéraux, c'est à dire de hauts risques de blesser ou tuer des civils.

#### ✓ Violation par la pratique des Etats

De toute évidence, la façon d'utiliser les bombes à sous-munitions lors des récents conflits, notamment en Irak, renforce la preuve de leur nature illégale. En effet, en Irak, un certain nombre d'opérations de largage ont été déployées dans plusieurs zones peuplées, notamment sur Bagdad, al-Najaf, Karbala, al-Hilla et Basra. Ces attaques se sont soldées par des centaines de pertes civiles.

### ❖ LES SOUS-MUNITIONS, DES MINES ANTIPERSONNEL DE FAIT

#### ✓ Un taux d'échec très élevé

5 à 30 % des sous-munitions n'explorent pas à l'impact. Elles restent sur le terrain sur un très large périmètre et constituent alors une menace mortelle pour les civils en cas de manipulation ou de contact involontaire (travaux agricoles, déboisement, reconstruction) pendant, et surtout, après le conflit. Les sous-munitions constituent les « résidus explosifs de guerre »<sup>1</sup> les plus fréquents et les plus dangereux aujourd'hui.

---

<sup>1</sup> Les mines et les munitions non explosées, les véhicules de guerre abandonnés, les armes légères et de petits calibres ainsi que les sous-munitions.

Le taux d'échec si élevé de ces engins est connu des militaires, même s'ils le minimisent. Les causes de non explosion des sous-munitions sont multiples. A un taux d'échec incompressible à toute production industrielle, il faut ajouter les taux d'échec dus aux conditions de largage, aux conditions environnementales et climatiques lors de l'utilisation des sous-munitions.

Si ces armes sont à priori dirigées contre les forces militaires adverses, dans le cas de l'Irak, par exemple, l'armée irakienne s'est souvent positionnée dans des zones d'habitation, se servant de la population comme d'un bouclier humain. Les militaires ont disparu des lieux de bombardements. Les sous-munitions non explosées, elles, sont toujours là, au milieu des civils.

✓ **La responsabilité dans l'enlèvement et/ou la destruction des sous-munitions**

Un autre problème posé par les sous-munitions est celui de la dépollution. Les sous-munitions étant extrêmement sensibles (le moindre contact est susceptible de déclencher leur explosion), leur élimination est considérée comme une opération plus laborieuse, plus chère, et surtout beaucoup plus dangereuse que le déminage.

Pour répondre au problème de la dépollution des sous-munitions, les Etats ont adopté en 2003, dans le cadre de la convention de 1980 sur certaines armes classiques (qui régit l'utilisation des « explosifs de guerre »), le Protocole V : il exige que les parties à un conflit armé procèdent à l'enlèvement de toutes les munitions non explosées. L'apport de ce protocole est donc primordial. Toutefois, il ne rentrera en vigueur qu'après sa ratification par 20 Etats. A ce jour, neuf Etats, dont la France ne fait pas encore partie, l'ont ratifié.

Cependant, le Protocole V traite uniquement de la dépollution et ne règle pas la question de la production et de l'utilisation des bombes à sous-munitions. C'est pourquoi il importe aujourd'hui de demander aux Etats parties à la convention de se réunir afin qu'ils négocient de véritables mesures qui permettraient de régler définitivement

les conséquences humanitaires de l'utilisation de ces armes.

- **Handicap International appelle à un accord international spécifique aux sous-munitions qui interdirait l'utilisation, la fabrication et le transfert de ces armes.**

***Le plus létal des pièges...***

Le 13 août 2001, à Song (quartier de Phalan Xai, Laos), Dam, 7 ans, et ses deux amis Mok et Aloy ont quitté leur village vers midi. Ce qu'ils allaient faire exactement dans la forêt reste obscur. L'explication la plus crédible est qu'ils y allèrent pour ramasser des munitions non explosées, puisque ce n'était pas la première fois qu'ils le faisaient.

Ils marchèrent environ 150 mètres jusqu'à ce qu'ils trouvent leur première sous-munition non explosée. C'était une BLU63, une sous-munition américaine, conçue pour exploser à son impact, par lequel des fragments létaux sont dispersés dans toutes les directions. Dam prit la sous-munition, aussi grosse qu'une balle de tennis, et retourna au village. Une fois arrivé, et après avoir discuté avec ses amis, il décida de jeter la sous-munition sur un tronc d'arbre, pour voir ce qui allait arriver.

La première fois, rien ne se passa. Puis, Dam décida d'essayer une seconde fois. La sous-munition explosa et Dam se retrouva sérieusement blessé. La corne droite sérieusement brûlée, l'artère de la cuisse mise à nu, le fémur gauche cassé près du genou, différentes déchirures au niveau de l'épaule droite, du nez au dos, plusieurs perforations dans le foie et l'intestin grêle, et plusieurs petites déchirures au niveau du crâne, du visage, de la poitrine, des bras et des jambes.

**Témoignage recueilli par Handicap International au Laos**

### 3. UNE SOLUTION POLITIQUE NECESSAIRE AFIN DE PREVENIR UNE NOUVELLE CATASTROPHE HUMANITAIRE

---

#### ❖ UN DANGER REEL POUR LE FUTUR

Si les sous-munitions n'ont pas le même impact humanitaire aujourd'hui que celui des mines antipersonnel, il s'agit à l'heure actuelle de prévenir un nouveau désastre qui pourrait être largement supérieur à celui des mines, **au vu de l'ampleur des arsenaux détenus par les Etats**. Il est urgent de faire en sorte que la tragédie d'une terre infectée par les mines ne se reproduise pas.

- **34 pays** (dont la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, mais aussi, la Russie, les Etats unis...) ont produit au moins **210** sortes de bombes à sous-munitions.<sup>2</sup>
- **Plus de 85 entreprises ont produit des systèmes à sous-munitions ou leurs composants**. Au moins 59 entreprises continuent à produire ou à faire la promotion des systèmes à sous-munitions ou des sous-munitions. La moitié sont basées en Europe et 8 aux Etats-Unis.
- **En France, trois principales entreprises** de l'armement sont impliquées dans la fabrication et la commercialisation des sous-munitions : Giat Industries, Thalès (via notamment Thomson-Brand Armement) et EADS (via notamment Matra-Armement, MBDA et Alkan).
- **Au moins 70 pays stockent** aujourd'hui des sous-munitions. A eux seuls, les Etats-Unis détiennent près d'un milliard de sous-munitions. La France possède des bombes à sous-munitions de type OGRF 1, Bonus et M 26.
- D'après les informations disponibles, **au moins 12 pays ont transféré plus de 50 types de sous-munitions différents à au moins 58 autres pays**. Cependant, la portée réelle du commerce global est difficile à évaluer.

Pour exemple, **la France** a vendu des bombes Belouga à l'Argentine, la Grèce et l'Inde alors que l'armée française a déclaré avoir détruit ses

---

<sup>2</sup> Sources des données chiffrées de cette page : Worldwide Production and Export of Cluster Munitions, HRW avril 2005 ; Etude réalisée par l'Observatoire des transferts d'armements, avril 2005.

stocks. 70% des exemplaires produits par Matra ont été exportés. Les roquettes à sous-munitions de TDA sont en service dans les forces armées de 55 pays occidentaux. Quant aux **Etats-Unis**, ils ont vendu des armes à sous-munitions de type varié à 33 pays, dont près de 8 millions à Bahrayn et à la Jordanie de 1995 à 2001. Le Royaume-Uni et l'Allemagne sont aussi des pays exportateurs.

#### ❖ UNE REPONSE DES ETATS INADAPTEE A L'AMPLEUR DU DANGER

Une des réponses apportées par les Etats aux préoccupations humanitaires des ONG est d'ordre technique : diminution des taux de raté par l'amélioration de la fiabilité des sous-munitions et par l'incorporation de systèmes d'autodestruction ou d'autoneutralisation. Il s'agit là de solutions intermédiaires qui ne régleront pas totalement le problème posé par les sous-munitions.

- Même si les systèmes d'autodestruction vont diminuer les taux de raté, la menace demeure du fait de l'emploi massif de ce type d'arme. Même avec un taux de raté très bas, nous serons toujours en présence d'un nombre conséquent de sous-munitions non explosées à l'issue des combats. Si le taux de raté avait été de 1% lors de l'utilisation des sous-munitions en Irak en 2003, nous serions encore en présence de 20 000 sous-munitions non-explosées sur le sol irakien. On sait aujourd'hui que ce taux a été bien supérieur, pouvant aller jusqu'à 30%.

- Ces solutions techniques n'apportent aucune réponse au caractère non discriminant de ces armes qui couvrent, lors de leur dissémination, une très large surface.

- Ces solutions techniques ne sont pas sans rappeler les « mines intelligentes » dont on faisait état lors du combat contre les mines. Les coûts d'amélioration techniques des sous-munitions ne seront sans doute pas à la portée des pays plus pauvres qui refuseront de signer un accord les obligeant à de telles modifications. Telle avait déjà été la position de certains dans les négociations sur les mines antipersonnel.

## 4. LA MOBILISATION INTERNATIONALE ET NATIONALE CONTRE LES BOMBES A SOUS-MUNITIONS

### ❖ LA CMC, « CLUSTER MUNITIONS COALITION »

Face à cet état de fait, Handicap International a participé à la création d'une nouvelle coalition internationale contre les sous-munitions, la CMC, « Cluster Munitions Coalition », lancée officiellement le 13 novembre 2003 à La Haye (Pays-Bas) par un collectif d'ONG internationales. A ce jour, la coalition regroupe 150 ONG dans 50 pays dans le monde.

La CMC, en tant que représentante de la société civile, participe aux sessions de la «**Convention de 1980 des Nations-unies sur certaines armes classiques** » (CCW), qui régit l'utilisation des explosifs de guerre. En effet, la problématique des résidus explosifs de guerre et des sous-munitions est actuellement à l'agenda de la Convention, qui a notamment adopté, en novembre 2003, le Protocole V sur les résidus explosifs de guerre. Dans le cadre de cette convention, les experts gouvernementaux poursuivent actuellement leurs travaux et abordent plus spécifiquement la question des bombes à sous-munitions.

La CCW était déjà le premier forum de négociation d'une interdiction des mines antipersonnel. C'est son incapacité à prendre les décisions nécessaires qui mena au processus d'Ottawa et à l'interdiction effective des mines. C'est pourquoi la CMC plaide aujourd'hui pour un accord international spécifique aux sous-munitions, au sein de la CCW ou ailleurs.

### ❖ S'ENGAGER CONTRE LES SOUS-MUNITIONS EN FRANCE

La mobilisation internationale contre les sous-munitions commence à porter ses fruits : récemment, le Sénat australien, les

parlements du Danemark et de la Norvège et fin 2004, le Parlement européen, ont tous souligné le danger représenté par les sous-munitions. Le Parlement allemand et le Sénat italien se saisissent à leur tour actuellement du problème. En France, une proposition de loi<sup>3</sup> a été déposée par le député M. François Rochebloine. Handicap International souhaite saluer cette initiative.

#### **La Belgique fait un pas vers l'interdiction des armes à sous-munitions !**

En Belgique, une proposition de loi sur **l'interdiction totale des armes à sous-munitions** a été examinée et **unanimentement approuvée** par les parlementaires belges au sein de la Commission des Relations extérieures et la Défense du Sénat, le 5 juillet 2005. C'est ensuite l'ensemble du Sénat qui se prononcera sur cette proposition de loi, mais les chances que le vote diffère sont plutôt maigres.

10 ans après avoir été le premier pays à appliquer l'interdiction totale d'utilisation des mines antipersonnel, la Belgique écrit aujourd'hui une nouvelle page de l'histoire en tant que premier pays au monde à interdire les armes à sous-munitions.

En tant que parlementaire français, vous pouvez vous aussi vous saisir du problème et appeler le gouvernement français à adopter une politique nationale d'interdiction et à se positionner en faveur d'un accord international similaire. En effet, la problématique des sous-munitions se pose avec beaucoup de force dans notre pays, Etat qui a utilisé des sous-munitions, en possède en stocks, en produit, et en a exporté. La France, officiellement consciente des problèmes humanitaires posés par ces armes, a déjà pris des

<sup>3</sup> La proposition de loi n° 1821 a été déposée par M. Rochebloine, le 22 septembre 2004 à l'Assemblée Nationale.

mesures qui vont dans le bon sens en détruisant ses stocks de sous-munitions Belouga, en soutenant en 2003 un mandat de négociation spécifique aux sous-munitions dans le cadre de la Convention onusienne de 1980.

✓ **Les actions d'Handicap International**

En tant que représentante de la CMC et relais national de la campagne internationale, Handicap International mène diverses actions de sensibilisation contre les sous munitions dans son réseau de sections européennes.

La pétition contre les sous-munitions initiée par l'association réunit aujourd'hui plus de 108 000 signatures. Un ensemble d'actions de sensibilisation et de mobilisation sera mis en oeuvre tout au long de l'année 2005 par le réseau Handicap International :

- de mai à octobre : une campagne d'interpellation du Président de la République française, du Président de l'Union européenne, en collaboration avec les associations Agir Ici et l'Observatoire des transferts d'armements, avec le soutien de 20 autres associations françaises.

- un Colloque international au Palais du Luxembourg, le 6 octobre 2005.

- une réunion de la Coalition internationale contre les sous-munitions, le 7 octobre 2005 à Paris.

- les pyramides de chaussures dans près de 40 villes de France, le 8 octobre 2005. Environ 55 000 personnes participent chaque année à cette manifestation populaire qui nous permet d'exprimer notre solidarité envers les victimes.

**CE QUE NOUS DEMANDONS A LA FRANCE**

- 1. d'interdire la production, l'utilisation et le transfert des bombes à sous-munitions.**
- 2. de se positionner en faveur d'un accord international sur la question.**
- 3. de veiller à la destruction des stocks français de sous-munitions.**
- 4. de ratifier dans les meilleurs délais le Protocole V sur les résidus explosifs de guerre.**

**Pour plus d'information :**

- *Handicap International, Rapport sur les systèmes d'armes à sous-munitions. Août 2003.*
- *Observatoire des transferts d'armements : Les sous-munitions et l'Union européenne , production, commercialisation, éléments pour une interdiction. Juin 2005.*
- [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)
- [www.sousmunitions.org](http://www.sousmunitions.org)
- [www.stopclustermunitions.org](http://www.stopclustermunitions.org)
- [www.agirici.org](http://www.agirici.org)
- [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)